

<https://ricochets.cc/Le-feuilleton-de-l-arret-public.html>



# Le feuillet de l'arrêt public

- Les Articles -



Date de mise en ligne : samedi 30 juin 2018

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Au début de l'assemblée générale extraordinaire, le bilan des 5 premiers mois de l'année 2018 a été distribué à l'assemblée. Ce bilan annonce une perte de 2700 euros environ. Les adhérents de l'arrêt public ne sont pas des spécialistes de la gestion et ils se sont dit qu'à la fin de l'année les pertes seraient doubles et donc de 5400 euros environ.

Est-ce que ce raisonnement est valable ?



Quand j'étais à l'école, on m'a appris que pour démontrer qu'un théorème est faux il suffit d'un contre-exemple. En l'occurrence je vais choisir l'année 2017 à l'arrêt public.

Si on fait le bilan après 5 mois de 2017 on a un déficit de 3100 euros environ. Or à la fin de l'année 2017 le déficit n'était que de 1100 euros c'est-à-dire que le déficit avait diminué de 2000 euros.

En conclusion cela veut dire que le bilan de 5 mois de 2018 ne veut rien dire à lui seul.



Actuellement on ne sait rien de plus. Il y a des personnes qui analysent les comptes de 2017 et 2018. Leur objectif est de voir s'il est possible de réaliser un budget prévisionnel pour la fin 2018. En fonction de ce budget, les 3 personnes de la collégiale vont décider d'embaucher (ou pas) une personne pour tenir le bar dans les plus brefs délais.

